



Restitution de caution suite à état des lieux

Par LineMando

Bonjour,

L'agence qui me louait mon appartement a amputé ma caution de plus de 300 euros, et malgré plusieurs demandes de ma part, ne m'a envoyé aucun détail ni justificatif. J'ai quitté cet appartement mi septembre 2013.

Il me semble que cette agence est obligée par la loi de me donner ces éléments et je compte les menacer d'un procédure judiciaire.

Merci de me confirmer que je suis bien dans mon droit, et le cas échéant, me donner une référence de loi pour appuyer ma lettre.

Je vous remercie par avance.

Cordialement.